

Kanfen

Kanfen-sous-Bois

■ *Bulletin municipal 2020*

www.kanfen.fr



NOUVELLE CELLULE COMMERCIALE :

« LA MAGIE DU RAVIOLI » VOUS ACCUEILLE DEPUIS LE 18 SEPTEMBRE !

S O M M A I R E

B U L L E T I N M U N I C I P A L 2 0 2 0

Les élections municipales	04-05
Les commissions municipales	06-07
Les délégués communaux	08-09
Le parc paysager pédagogique	10-11
La Magie du Ravioli	12-13
Les travaux communaux	14-19
Les écoles	20-28
Après-midi jeux	29
Les Kanfenoises sont formidables	30-31
La saison culturelle	32-33
Les associations	34-35
Les cérémonies patriotiques	36
Les manifestations sous COVID	37
Les projets 2021	38-39
La source d'eau à Kanfen	40-41
La fibre est là !	42-43
L'intercommunalité	44-47
Les incivilités	48
Les infos pratiques	49
État civil	50-51
Les finances communales	52-53
La mairie	56

Directeur de la publication : Denis Baur

Rédaction : JC Varnier - M. Baur - L. Bastien - I. Nowak
D. Baur - R. Di Bartoloméo - N. Grosjean - S. Mancini - A. Nowak - S. Citerne

Conception graphique : S. Citerne

Photos : S. Citerne (sauf mention particulière)

Impression : Imprimerie L'Huillier • Florange
Imprimé en 700 exemplaires

Mairie de Kanfen

4 rue de la Mairie - 57330 KANFEN – **Tél.** : 03 82 50 61 10

Courriel : mairie-kanfen@orange.fr

Liste de diffusion : infos.kanfen@gmail.com

Heures d'ouverture :

Lundi - mercredi - jeudi : 8 h - 12 h • 14 h - 18 h

Mardi et vendredi : 8 h - 12 h • 14 h - 19 h



village », la modification du PLU, la requalification de la rue du Moulin ou l'accompagnement d'un investisseur dans son projet de construction d'un pôle « santé bien-être ».

Depuis le printemps dernier, l'épidémie de COVID-19 continue à être dans nos vies et nous n'en avons peut-être pas encore terminé avec cette situation sanitaire inédite.

Pour autant, la vie doit poursuivre son cours nous obligeant à changer nos comportements et à nous adapter.

L'action municipale est dans cette stratégie d'adaptation et vos élus sont à pied d'œuvre pour que nos services publics, les écoles et la vie associative continuent de fonctionner dans le respect des consignes gouvernementales.

Les actions engagées en 2019 ont finalement abouti au cours de cette année. Je pense à l'installation d'un nouveau commerce « La Magie du Ravioli » mais aussi au parc paysager pédagogique qui est maintenant achevé, il reste à installer le mobilier urbain. Les travaux d'aménagement qualitatif de la première tranche de la rue de Zoufftgen et de l'entrée de Kanfen-sous-Bois sont également terminés.

Avec la confiance que vous nous avez accordée en mars dernier à l'occasion des élections municipales, nous sommes déterminés, malgré le contexte, à mettre en œuvre notre projet de mandat.

Si le programme culturel a été totalement bouleversé, nos autres actions ont redémarré sur nombre de dossiers comme le parc paysager « Cœur de

Ce bulletin que je vous invite à découvrir est fortement amputé de nombreuses manifestations qui n'ont malheureusement pas pu se tenir, et je pense à la fête des mamans, au repas des aînés, aux différentes manifestations organisées par notre tissu associatif.

Je tiens aussi à remercier tous mes collègues élus, le personnel communal, les enseignants, les commerçants et tous ceux qui participent à la vitalité de notre village et se mobilisent pour offrir à nos concitoyens un environnement agréable et des services à la hauteur de l'ambition de développement de notre commune.

J'ai aussi une pensée pour les plus fragiles que nous devons accompagner et soutenir dans cette période de confinement.

Nous restons plus que jamais mobilisés et à votre écoute. Restons vigilants et protégeons-nous, c'est la meilleure réponse à fournir pour continuer à vivre normalement.

Pour conclure, je vous souhaite à toutes et tous une belle et heureuse année 2021 et une excellente santé.

Denis BAUR

Maire de Kanfen

2020 - 2026

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



- De gauche à droite :
- Personnes debout : Sébastien Mariage, Audrey Deuwel, Emmanuel Grégoris, Isabelle Renoir, Didier Kaizer, Laure Bastien, Déborah Langmar, Stéphanie Salvucci.
- Personnes assises : Jean-Charles Varnier, Nadine Grosjean, Didier Nicloux, Denis Baur, Sabrina Mancini, Roland Di Bartoloméo, Alain Nowak.

Le 15 mars 2020 a eu lieu le 1^{er} tour de l'élection municipale. Dans un contexte sanitaire déjà incertain, les Kanfenois ont largement plébiscité l'unique liste « *Poursuivre le développement de Kanfen* ». Cette nouvelle équipe paritaire multi générati onnelle est composée de 15 conseillers municipaux élus pour 6 ans et répartis géographiquement sur l'ensemble du village. L'installation du conseil municipal s'est déroulée le 24 mai 2020. À l'unanimité, Denis Baur a été élu maire par le conseil municipal. Il est secondé dans ses fonctions par 3 adjoints et 3 conseillers délégués.

Six commissions (voir pages suivantes) ont été constituées afin de soumettre des projets au bureau pour approbation. Elles concernent les domaines suivants :

- Travaux et voiries ;
- Urbanisme, environnement, cadre de vie et mobilité ;
- Vie associative, affaires scolaires et extrascolaires ;
- Communication, fêtes et cérémonies ;
- Culture, spectacles et manifestations ;
- Solidarité, affaires sociales, personnes âgées.

Chacune d'elle est composée d'élus (1^{er} collège) et de citoyens bénévoles nommés par le maire (2^e collège).

Le conseil municipal, qui se réunit 7 à 10 fois par an lors de réunions publiques, entérine les propositions des commissions et du bureau municipal. Malgré les contraintes sanitaires, l'équipe municipale s'est organisée pour assurer la continuité de l'ensemble des activités municipales en tenant ses réunions à l'espace socioculturel.

LE BUREAU MUNICIPAL : KÉZAKO ?

Les membres du bureau se réunissent à la mairie tous les lundis soirs à 20 heures. Le bureau est composé du maire, des adjoints, des conseillers délégués et du secrétaire de mairie. Lors de cette réunion, M. le Maire présente l'agenda, puis passe en revue les nombreux dossiers qui émaillent l'activité municipale.

La parole est ensuite donnée à chaque responsable de commission qui expose les points discutés dans son domaine de compétence. C'est cette organisation du bureau qui permet d'informer toute l'équipe dirigeante de l'ensemble des dossiers.



LES COMMISSIONS COMMUNALES



TRAVAUX & VOIRIES

De gauche à droite :

Didier Kaizer (conseiller municipal)
Patrick Nennig (2^e collège)
Didier Nicloux (Adjoint au maire)
Sébastien Mariage (conseiller municipal)
Jean-Luc Jeannot (2^e collège)

*Responsable de la commission :
Didier Nicloux*



VIE ASSOCIATIVE, AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

De gauche à droite :

Marie-Laure Weitz (2^e collège)
Déborah Langmar (conseillère municipale)
Sabrina Mancini (Adjointe au maire)
Stéphanie Salvucci (conseillère municipale)
Lydie Freitas Barbosa (2^e collège)

Absent sur la photo : Mickael Mameri

*Responsable de la commission :
Sabrina Mancini*



URBANISME, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET MOBILITÉ

De gauche à droite :

Emmanuel Grégoris (conseiller municipal)
Lucie Baderot (2^e collège)
Solène Weber (2^e collège)
Roland Di Bartoloméo (Adjoint au maire)
Anne Adam-Leroy (2^e collège)
Isabelle Renoir (conseillère municipale)

*Responsable de la commission :
Roland Di Bartoloméo*

COMMUNICATION, FÊTES & CÉRÉMONIES

De gauche à droite :

Isabelle Nowak (2^e collège)
Laure Bastien (conseillère municipale)
Jean-Charles Varnier (conseiller municipal délégué)
Marie Baur (2^e collège)

*Responsable de la commission :
Jean-Charles Varnier*



CULTURE, SPECTACLES & MANIFESTATIONS

De gauche à droite :

Jessica Schmitt (2^e collège)
Déborah Langmar (conseillère municipale)
Alain Nowak (conseiller municipal délégué)
Isabelle Boucher (2^e collège)
Laure Bastien (conseillère municipale)

*Responsable de la commission :
Alain Nowak*



SOLIDARITÉ, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, PERSONNES ÂGÉES

De gauche à droite :

Audrey Deuwel (conseillère municipale)
Arlette Schmitt (2^e collège)
Yolande Klopfenstein (2^e collège)
Daniel Breistroff (2^e collège)
Marie-France Breistroff (2^e collège)
Didier Nicloux (Adjoint au maire)
Remi Hoffmann (2^e collège)
Nadine Grosjean (conseillère municipale déléguée)

*Responsable de la commission :
Nadine Grosjean*



LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

CCCE — Communauté de Communes de Cattenom et Environs



Issue d'un district créé en 1986 regroupant 18 Communes à ses débuts (puis 19 en 1989 avec Mondorff), la Communauté de Communes de Cattenom et Environs connaît un nouvel essor depuis le 1^{er} janvier 2007 avec l'adhésion de Hettange-Grande, 20^e Commune du canton.

Cette intégration vient renforcer une intercommunalité de projets et de destin mise au service de son territoire et de ses habitants.

Ainsi, les transferts de compétences opérés au fil des ans ont multiplié les domaines d'intervention de la CCCE, aussi bien au profit des Communes et de leurs associations que de l'ensemble de leurs populations. Il n'existe pratiquement plus aucun domaine dans lequel la Communauté de Communes n'est pas présente.

La CCCE exerce l'intégralité des compétences dans des domaines tels que :

- l'assainissement ;
- l'aménagement de l'espace ;
- l'aménagement numérique ;
- la culture et le sport : équipements culturels et sportifs (construction, entretien, fonctionnement), actions et événements ;
- le développement économique ;
- l'enfance ;
- l'environnement (protection, mise en valeur) ;
- la gestion et l'animation de sites naturels remarquables ;
- l'intervention en faveur des personnes âgées (3^e âge) ;
- la politique sociale ;
- le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- le tourisme : accueil, information et promotion touristiques ;
- la voirie d'intérêt communautaire.

Les délégués représentant la commune de Kanfen sont :

- Denis BAUR, maire, qui préside la commission en charge du développement numérique et NTIC et membre de la commission Finances et développement économique
- Sabrina Mancini, adjointe, ayant la fonction d'assesseur dans la commission Environnement et Développement durable mais également dans la commission Politique de la petite enfance et des affaires sociales.

SMITU — Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch



Le SMITU (Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch) a pour objet l'organisation, la gestion et l'amélioration des transports de personnes sur son périmètre avec la mise en place et le suivi du service public. Celui-ci s'occupe de tout le réseau de transports publics : les lignes, les horaires et les tarifs. Il contribue également aux financements des aménagements réalisés par les communes membres en faveur des transports.

Deux délégués représentent la

commune : Denis Baur et Laure Bastien. Denis Baur fait partie de la commission des Finances et Laure Bastien a intégré la commission Transport- Réseau. La contribution communale au SMITU est de 15 322 € au titre de l'année 2020.

CLECT — Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées



Le CLECT est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. La loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale généralise le dispositif des taxes professionnelles et précise les règles selon lesquelles il peut être procédé à des transferts de compétences des communes vers les groupements intercommunaux. La loi prévoit qu'il doit être créé, entre l'établissement public et les communes membres, une

commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est appelée à se prononcer sur le chiffrage des charges correspondant aux compétences transférées. Elle établit un rapport indiquant le coût net des charges transférées par commune qui sera approuvé à la majorité qualifiée. Elle est composée de représentants des communes membres à raison d'un délégué titulaire, Denis Baur, et d'un délégué suppléant par commune, Emmanuel Gregoris.

APADIC — Maison de Retraite Résidence d'Automne Cattenom



L'APADIC est l'Association pour Personnes Âgées du District de Cattenom (APADIC) créée dans le cadre d'une convention signée à Cattenom, le 17 octobre 2004, avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. C'est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Sabrina MANCINI adjointe au maire et conseillère communautaire à la CCCE est la vice-présidente de l'association.



LE PARC PAYSAGER PÉDAGOGIQUE

C'est derrière les cellules commerciales et les espaces sportifs et associatifs qu'a pris forme un bel espace de nature. Le parc paysager, dont les travaux ont débuté en 2019 et qui s'achèvent cette année pour ce qui concerne sa partie végétalisée, est appelé à devenir à la fois un lieu de promenade et de découverte pour les Kanfenois.

En effet, la phase I s'est terminée en 2020 comme prévu : la réalisation des allées et de l'engazonnement s'est achevée en été, et la plantation des soixante-neuf arbres en automne.

C'est l'entreprise DHR qui a été chargée de mettre en œuvre les choix de la Commission Urbanisme et Cadre de vie, conseillée par le CAUE (Conseil Architecture et Urbanisme Environnement) et sous la maîtrise d'ouvrage de MATEC.

La phase II va donc commencer en 2021 : végétalisation du merlon (la levée de terre qui isole de l'autoroute) grâce à des graminées ornementales, des plantes couvrantes et des bouquets d'arbustes, installation du mobilier urbain, et si le budget le permet, l'aménagement d'un amphithéâtre de verdure derrière le city stade.

D'autres idées sont à l'étude : installation d'une table d'orientation au sommet de la butte, aménagement du bassin de rétention des eaux pluviales afin d'en faire un lieu de biodiversité accueillant pour les oiseaux et les insectes.

Il s'agit à la fois d'améliorer le cadre de vie de chacun, tout en adoptant un mode d'entretien des espaces verts respectueux de la végétation, et de sensibiliser nos plus jeunes concitoyens aux richesses de la nature et à la nécessité de son respect. En effet sa vocation est aussi pédagogique : de petits panneaux explicatifs permettront à tous de mieux connaître les végétaux de notre région ; des nichoirs à oiseaux et un hôtel à insectes seront également installés.





LA MAGIE DU RAVIOLI L'ITALIE S'INVITE À KANFEN

Jessica Bianco a débuté l'aventure de la fabrication de pâtes fraîches en 2012. Successivement, elle a été auto entrepreneuse à son domicile, puis salariée avec sa tante en cuisine au « Gustovelo » à Volmerange, et enfin gérante de « La Magie du Ravioli » depuis 2017. Elle n'hésite pas un instant à venir à Kanfen pour continuer sa passion et s'agrandir lorsqu'elle prend connaissance de la création d'une nouvelle cellule commerciale d'une superficie de 100 m² à l'arrière de la boulangerie. Une nouvelle cuisine, une thermoscelleuse et une machine à pâtes font partie des investissements, ce qui permet l'embauche de 3 salariés supplémentaires.

Et c'est ainsi que l'activité ouvre ses portes le 18 septembre 2020.

Chaque jour 10 kg de pâtes fraîches ainsi que toute une gamme de raviolis sont confectionnés, assortis de leurs sauces.

Charcuteries, épicerie, fromages, vins, cafés et panettones dénichés chez de petits producteurs italiens viennent compléter l'achalandage du magasin.

En 2021, Mme Bianco, prévoit un service le midi, des « box » à emporter et pour les promeneurs du parc paysager des glaces à l'italienne et des cafés.

Jessica a obtenu le prix *Trajectoire d'Alexis Lorraine*, concours qui vient récompenser les créateurs d'entreprises en mettant en lumière des entrepreneurs au parcours parfois atypique.

Après 2 premiers mois bien prometteurs, gageons que la Magie du Ravioli est sur la bonne voie pour nous faire apprécier les mets et saveurs de l'Italie et éveiller nos papilles pour de longues années.



• • • • • Jessica Bianco entourée de son équipe : 3 emplois ont été créés à l'occasion de son installation à Kanfen.

L'INAUGURATION



Il y avait du monde ce samedi 10 octobre pour l'inauguration de « La Magie du ravioli ». Étaient notamment présents la députée Isabelle Rauch, le sénateur Jean-Marie Mizzon, le vice-président du Conseil Régional Jackie Heffgot, le président de la CCCE Michel Paquet, le Maire Denis Baur, les membres du conseil municipal et d'anciens conseillers. C'est par le traditionnel « coupé de ruban » qu'a débuté le protocole. M. le Maire a invité ensuite l'assemblée à la visite des locaux. Dans son discours il a expliqué la chronologie du projet en souhaitant une grande réussite à Mme Bianco. La cérémonie s'est poursuivie par une dégustation de charcuteries, fromages, lasagnes et raviolis. L'ensemble des personnes a félicité Mme Bianco pour la qualité du service et des produits présentés.

- Jessica Bianco entourée d'élus lors du « coupé de ruban ».



9 octobre 2020

PÔLE SANTÉ**POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE**

Réunissant les élus (maire, adjoints, conseillers municipaux), les intervenants de la construction (architecte et promoteur immobilier), ainsi que les potentiels professionnels de santé, le futur pôle santé a été inauguré le 9 octobre 2020 par la pose de la première pierre par M.le Maire et M. Bettembourg, promoteur immobilier de la construction du bâtiment.

Construit sur 657 m² dans le nouveau lotissement des Walcourt, le programme immobilier sera composé d'une dizaine de cellules mises à disposition pour les professionnels



de santé au rez-de-chaussée, s'étalant sur un plateau de 336 m², et d'un premier étage comprenant 5 appartements de type F2 et F3 avec balcon ainsi que de 29 places de stationnement véhicules légers, dont 2 affectés aux personnes à mobilité réduite. L'architecture du bâtiment restera dans l'alignement et l'esthétique des autres maisons du lotissement. À ce jour, nous avons déjà comme professionnels l'esthéticienne (Maia Beauté), une coiffeuse (O Ciseaux D'Avelyne), les infirmières (Mesdames Castagna et Kozlowski), un kinésithérapeute-ostéopathe (Madame Delgrange) et une orthophoniste (Madame Pierson). Le pôle santé devrait ouvrir ses portes début 2022. Il va apporter aux Kanfenois de nouvelles offres et services complémentaires aux autres commerces. Il reste quelques cellules encore disponibles (contact : Philippe Bettembourg : +33 07 82 56 11 78).

**AMÉNAGEMENT ROUTE DE ZOUFTGEN**

Les travaux de requalification qualitative de la rue de Zoufftgen commencés en février 2020 sont aujourd'hui terminés. Le coût a été intégralement supporté par la CCCE pour un montant de 600 000€. La commune a validé les propositions de la commission « urbanisme, cadre de vie et environnement » sur le choix des essences d'arbres et arbustes : il a été décidé de planter 21 arbres au cours de l'hiver 2020/21.

En ce qui concerne les massifs floraux, les emplacements des anciens massifs n'ont pas été remis en cause et seront donc reconstitués à l'identique. La rue de Zoufftgen, qui était certainement une des plus belles rues du village, va encore gagner en agrément. Après l'enfouissement des réseaux aériens, ce sont les pavés en granit, les entrées en béton lavé, la réalisation de trottoirs et les espaces fleuris qui redonneront à cette rue encore plus d'éclat !



LES RUES JEANNE D'ARC ET R. SCHUMAN SE METTENT AU VERT

Dans la continuité des travaux de voiries initiés en 2019 par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, les rues Jeanne d'Arc et Robert Schuman ont bénéficié de 21 773 € HT pour leur aménagement paysager. Ces travaux d'aménagement s'inscrivent dans la politique de fleurissement et d'embellissement du village, l'objectif étant de développer un environnement accueillant où il fait bon vivre grâce à la végétalisation de notre commune. Ainsi plusieurs espaces végétalisés ont été créés tout au long des rues Jeanne d'Arc et Robert Schuman avec notamment la plantation de 27 arbres. Cette réflexion sur l'aménagement paysager a également conduit à des transformations plus globales. En effet, à certains endroits, l'espace existant ne permettait pas de combiner chemin piéton et plantations, c'est pourquoi, une portion du trottoir de la rue Jeanne d'Arc a été convertie en places de parkings et en espaces verts, le chemin étant maintenu de l'autre côté de la route. Il est précisé que l'ensemble des travaux est porté financièrement par la CCCE que nous remercions chaleureusement.

KANFEN-SOUS-BOIS : UNE BELLE RÉALISATION

Après les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et d'installation de la fibre, achevés en 2019, la rue de la mine, à Kanfen-sous-bois, a changé de visage ! En effet, de nouveaux lampadaires installés sur le trottoir côté Entrange ont remplacé les anciens, les arbres ont été enlevés au-delà des 50 premiers mètres pour faire apparaître des espaces de stationnement dûment matérialisés. Cet aménagement a permis une circulation plus aisée sur les trottoirs. L'enduit goudronné de la rue a été refait entièrement et des bordures en pavés ont été posées le long de la voie. En outre, pour embellir l'entrée de village et la vue sur la chapelle Sainte Jehanne, deux espaces verts, un grand avec pelouse et massifs de fleurs, et un autre de taille plus modeste juste engazonné, ont été aménagés. Enfin, les tracés de l'intersection entre la rue de la Mine et la départementale vers Entrange, tout comme celle de la rue de la Forêt, ont été redessinés grâce à des bordures pavées afin de sécuriser cette intersection dangereuse, imposant aux automobilistes de ralentir.





ZAC DE RAVILLE : ACHÈVEMENT DES TRAVAUX



Le nouveau parking de 6 places, situé rue des Walcourt.

Les habitants des 13 parcelles de la 2^e phase de la ZAC de Raville ont accueilli avec grande satisfaction l'achèvement des travaux de voirie de la rue des Walcourt. Une bien belle rue de 3.50 mètres de large mise en sens unique, l'entrée se faisant rue Jeanne d'Arc et la sortie rue d'Hettange, à proximité du giratoire d'entrée du village. Dans l'esprit qui guide les projets communaux, le conseil municipal a validé la récupération des eaux à la parcelle avec la création de noues. Pour améliorer le stationnement, un parking de 6 places a été créé au milieu de la rue des Walcourt. Suite à une réunion de concertation avec les habitants du lotissement, il a été décidé de réaliser les plantations des espaces verts à l'automne 2021 afin que chacun puisse terminer ses aménagements personnels.

LOCAUX ASSOCIATIFS ET TERRAIN DE PÉTANQUE

Les travaux de construction des locaux associatifs s'achèveront en début d'année prochaine pour un coût total de 176 500 €.

Ces locaux sont situés sous la cellule commerciale « *La Magie du Ravioli* » avec une surface totale d'environ 100 m²; chaque local est constitué de sanitaires, d'un espace de stockage et d'une salle de réunion (comme annoncé dans le bulletin annuel de 2018).

La réalisation du nouveau terrain de pétanque qui se situe entre le terrain de tennis et le city stade a été confiée à l'entreprise SARL Kaizer. L'ancien terrain reste disponible pour les compétitions exceptionnelles afin d'augmenter la capacité d'accueil des participants.

Le conseil municipal met des locaux à disposition gratuitement pour les associations communales afin que ces dernières puissent y poursuivre leurs activités.

Chaque association a des règles à respecter définies par la mairie pour la location et l'utilisation des locaux, les petits entretiens, l'aménagement des locaux et fluides restant à leurs charges.



14 février 2020

CARNAVAL DES ÉCOLES





25 mai 2020

UNE ANNÉE SCOLAIRE À DEUX RENTRÉES !

La pandémie a contraint la mairie, comme partout en France, à organiser deux rentrées scolaires en 2020 : après le premier confinement, et le 1^{er} septembre. Pour garantir aux enfants comme aux personnels une sécurité sanitaire exemplaire en respectant les préconisations gouvernementales, et parce que notre commune était encore en zone rouge le 11 mai, il a été décidé de reporter au 25 mai le retour en classe des élèves : sur la base du volontariat dans un premier temps, et en organisant pour ceux dont les parents étaient indispensables à la gestion de la crise sanitaire une présence complète tandis que les élèves étaient présents par rotation, deux jours par semaine. Environ 75% des primaires et 60% des maternelles étaient présents en mai - la reprise devint obligatoire pour tous le 22 juin et bien sûr en septembre. Les maîtresses ont envoyé des courriers (et même une visite en vidéo de l'école nouvelle formule !) aux familles et aux enfants pour les rassurer : explication de la nouvelle organisation pédagogique, rappel des « bonnes pratiques » : gestes barrières, impossibilité de prêt de matériel, nécessité d'éviter tout contact y compris dans la cour. L'implication formidable des parents, des enfants et surtout des enseignantes est à saluer.



Photo de droite :

Nathalie Lecareux explique aux enfants de CE1 - CE2 les gestes barrières et les nouvelles règles de circulation dans l'école.

Photos ci-dessus :

Magalie Pétron, directrice de l'école élémentaire contrôle le lavage des mains des enfants de sa classe de CP - CE1, sous l'oeil attentif de Monsieur le Maire.

Élisabeth Mangeard explique aux enfants de maternelle comment bien se laver les mains.



15 juin 2020

OPÉRATION 2S2C

Expérience éducative et ludique à l'école primaire

Protocole sanitaire oblige, les enfants ont été accueillis par demi-classe pendant le premier confinement. Pouvait-on faire mieux pour s'occuper des élèves qui restaient chez eux pendant que leurs camarades étaient en cours ? Oui, en proposant des activités confiées à des partenaires extérieurs qualifiés.

Notre commune a alors saisi cette occasion de rendre service aux parents et aux élèves. Sabrina Mancini, adjointe chargée des questions scolaires, a élaboré un programme déclinant Santé, Sport, Civisme et Culture.

Deux professeurs retraités, Roland Di Bartoloméo, adjoint, et Alain Nowak, conseiller, ont présenté l'un l'histoire du village et l'autre le romantisme en peinture et en musique avec le thème de l'orage mis en scène de façon ludique. Isabelle Mathieu (*Your Lucky Star*) a animé un atelier d'anglais, Patrick Assemat a initié les élèves au karaté et Raynald Reimers au Taï Chi. Une expérience qui, de l'avis général, s'est avérée agréable et enrichissante !



Photos ci-dessus :

Alain Nowak explique aux enfants le romantisme en peinture, avec toute la passion et la fougue qu'on lui connaît.

Photos de droite :

Isabelle Mathieu (*Your Lucky Star*) anime l'atelier d'anglais.

Photos ci-dessous :

Roland Di Bartoloméo partage l'histoire du village avec les enfants et Raynald Reimers les initie au Taï Chi.

ÉCOLES



1^{er} septembre 2020

RENTRÉE 2020/2021

GESTES BARRIÈRES OBLIGATOIRES



Lavage des mains, port du masque et distanciation physique, tel est le triptyque qui reflète le quotidien de nos écoliers kanfenois et de leur enseignant en cette période de pandémie. Alors que les protocoles sanitaires changent au gré de l'évolution de l'épidémie de la COVID-19, l'engagement des directrices et enseignants de nos écoles, de l'équipe périscolaire et de la mairie reste constant afin d'assurer l'accueil des écoliers kanfenois dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Leur travail, effectué en pleine coordination, est facilité par l'architecture et les fonctionnalités des locaux scolaires kanfenois qui offrent différentes possibilités d'entrée et sortie, un vaste espace de récréation et des lavabos pour le lavage des mains dans chaque salle de classe. Une attention particulière a été portée à la limitation du brassage des classes. Pour ce faire, les modalités d'arrivées et départs ont été adaptées et la récréation est organisée par classe. L'équipe périscolaire a également revisité toute son organisation pour assurer la continuation du non brassage des classes. Les salles de classe ont été réagencées afin de maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Les enseignantes et ATSEM veillent également à aérer plus fréquemment les locaux, et le nettoyage et désinfection des locaux ont été renforcés. Cette nouvelle organisation a requis une adaptation de tous les acteurs scolaires et un apprentissage des gestes barrières aux enfants par les enseignantes adapté en fonction de leur âge et tout en pédagogie. La résilience de nos écoliers n'est pas en reste et, après l'école à la maison, ils ont su s'approprier ce nouveau mode de vie en classe.



LES CONSEILS D'ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE



De gauche à droite :

Malika Merghemi-Sekkil
Déléguée titulaire des parents d'élèves

Audrey Nierenberger
Enseignante petite et grande sections -
Directrice de l'école maternelle

Denis Baur
Maire

Christine Le Devedec Barbras
Enseignante petite et moyenne section

Nathalie Wojtowicz
Déléguée titulaire des parents d'élèves

Lucie Baderot et Jessica Schmitt,
suppléantes des parents d'élèves,
sont absentes sur la photo.

- Le conseil d'école est l'organe essentiel qui réunit les représentants de la communauté éducative et permet d'échanger sur toutes les questions relevant de la vie scolaire. Les écoles maternelle et élémentaire de Kanfen sont chacune dotées de leur conseil.
- Il est composé du directeur d'école (qui en assure la présidence), des enseignants, du maire ou de l'adjoint aux affaires scolaires et des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école. Le délégué départemental de l'éducation nationale et l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription en sont également membres de droit. D'autres participants peuvent être amenés à assister au conseil d'école avec voix consultative comme par exemple les personnels du réseau d'aide psychopédagogique, les médecins et infirmières scolaires, les assistantes sociales et les représentants du périscolaire.
- Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Il a pour prérogatives principales le vote du règlement intérieur de l'école et l'établissement du projet d'organisation de la semaine scolaire. Il est également associé à l'élaboration du projet d'école. Il donne à ce titre toute suggestion utile sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



De gauche à droite :

Sabrina Mancini
Adjointe au maire

Frédéric Magazzini
Délégué titulaire des parents d'élèves

Tatiana Atzeni
Enseignante des CM1 - CM2

Magalie Pédron
Enseignante des CP - CE1 - Directrice de l'école élémentaire

Nathalie Lecareux
Enseignante des CE1 - CE2

Déborah Langmar
Déléguée titulaire des parents d'élèves

Denis Baur
Maire

Lydie Freitas Barbosa
Déléguée titulaire des parents d'élèves

Carole Picone, Stéphanie Regnery et Malika Merghemi-Sekki,
suppléantes des parents d'élèves,
sont absentes sur la photo.

RÔLE DE LA COMMUNE

Outre sa participation aux conseils d'école, la commune a à sa charge la construction, l'aménagement et l'entretien des locaux scolaires dont elle est propriétaire. Elle fournit et entretient les équipements nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement de l'école, et met des agents spécialisés (ATSEM) à disposition des écoles maternelles. La commune, par le biais des dotations aux écoles, participe également chaque année à l'achat des fournitures scolaires à hauteur de 48 euros pour chaque enfant scolarisé, ainsi qu'au financement du transport pour les sorties scolaires.

28 septembre 2020

SPECTACLE AUX ÉCOLES



En septembre, c'est la rentrée, mais comme chaque année, une belle heure de divertissement attendait nos petits, entièrement financée par l'APE.

Le 28 septembre, et cette année à l'espace socioculturel (pour respecter la distanciation sociale), les 50 enfants des deux classes de maternelle et les 25 élèves du CP/CE1, encadrés par leurs enseignantes respectives Mesdames Nierenberger, Le Develec-Barbaras et Pétron ainsi que deux ATSEM, ont assisté à un spectacle tout à fait original.

M. Jean-Marc Binard a imaginé un joli (et pédagogique) spectacle interactif sur le thème des émotions et intitulé « Que d'émotions pour Simon ! ». Le parcours du petit héros a captivé le jeune auditoire et des pauses « chanson » lui ont donné l'occasion de participer, pour sa plus grande joie !

16 février 2020

APRÈS-MIDI JEUX



Le conseil municipal a organisé pour la 3^e fois un après-midi jeux vidéo et jeux de société qui a eu lieu le 16 février 2020 de 14 h à 16 h 30.

Comme l'année passée vingt enfants y ont participé. Cinq consoles dont une sur écran géant étaient à leur disposition ainsi que des jeux de société classiques comme les dames, les petits chevaux, le Kapla mais aussi Tic-Tac Boum, Puissance 4, Qui est-ce ?, Docteur Maboul, et bien d'autres...

Sous la vigilance de trois membres du conseil qui, photo à l'appui, ont emprunté les manettes pour une partie de foot mouvementée sous les yeux étonnés des enfants.

Même si pratiquement tous les enfants ont une console à la maison, cette journée a pour but de les rassembler et de les amuser dans une ambiance conviviale autour de boissons et de brioches offertes par la municipalité. À l'année prochaine, si c'est possible !



- Photo ci-dessus :
- Il semble que les jeux vidéo ne soient pas réservés au seul jeune public... la preuve en image : Daniel Breistroff et Didier Nicloux, deux élus kanfenois, en plein combat intergalactique pour sauver la planète d'immondes virus destructeurs !
- Prémonition ?...



8 décembre 2020

LES MAÎTRESSES MISSIONNÉES PAR SAINT-NICOLAS POUR LA DISTRIBUTION DE CHOCOLATS

Comme chacun le sait, la période des fêtes de Noël est aussi celle de Saint Nicolas et de son acolyte le Père Fouettard qui viennent habituellement à l'école de Kanfen pour récompenser les enfants sages et punir les enfants turbulents.

Cependant, en raison de la crise sanitaire et de son grand âge, le Saint Nicolas a préféré ne pas prendre de risques pour sa santé. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il en a oublié les enfants ! En effet, il a fait parvenir aux maitresses un message vidéo pour prodiguer ses bons vœux ! Ces dernières se sont empressées de le diffuser aux enfants et comme les petits Kanfenois ont été sages durant l'année, Saint Nicolas a envoyé un colis contenant des chocolats que les enseignantes se sont chargées de distribuer à l'ensemble des écoliers et des écolières.

LES KANFENOISES SONT FORMIDABLES !

ANAËL ET MÉLINE COMÉDIENNES

Deux comédiennes en herbe résident depuis cet été dans notre commune, deux jumelles âgées de tout juste 20 ans : Méline et Anaël De Vuono. Ces jolies rousses aux minois espiègles ont des tempéraments d'artistes depuis leur plus jeune âge : coudre, peindre, dessiner, chanter, doubler des voix et surtout jouer la comédie, voilà ce qui les motive et les amuse par-dessus tout. Car elles ont de la joie, de la passion et de l'énergie à revendre !

Inséparables, les deux sœurs ont participé comme figurantes au tournage des « *Enfants de Tempelbach* » alors qu'elles n'avaient que sept ans et depuis l'envie de faire du cinéma et du doublage ne les a pas vraiment quittées, même si c'est en 2020, après quatre ans où elles ont accumulé les figurations, que leurs jeunes carrières démarrent.

En effet, retenues dans une agence de mannequinat parisienne, elles ont ensuite décroché leurs premiers rôles parlés dans un court métrage luxembourgeois de Bianca Jaeger Montobbio et tourné dans un clip (façon film d'horreur) de Pierre Mottron – « *Walk away* », sorti fin octobre (à voir sur YouTube). Elles suivent actuellement des cours à Paris dans l'école « *Acteurs Artisans* » et viennent de participer au tournage du film « *Les couleurs de l'incendie* », de et avec Clovis Cornillac. Déterminées à devenir actrices professionnelles, elles poursuivent leurs études tout en se présentant à des castings : souhaitons-leur une belle réussite !



• • • • •
Anaël et Méline photographiées chez elles, à Kanfen.
Vous pouvez voir le clip de Pierre Mottron sur YouTube :
www.youtube.com/watch?v=M3iQ9BF0J8A



• • • • •
Kimsar, alias Florence Nowak, jeune trentenaire native de Kanfen-sous-Bois poursuit sa jeune carrière de musicienne professionnelle. Vous pouvez la retrouver sur www.kimsarmusic.com.

KIMSAR MUSICIENNE

Kimsar, alias Florence Nowak, n'a que 30 ans mais une vie bien remplie derrière elle, et souhaitons-le, une belle carrière devant elle ! Après une enfance à Kanfen-sous-Bois, elle poursuit de brillantes études (major académique au bac S et en Abibac à Metz, Master à Sciences Po Paris, thèse d'ethnomusicologie à l'EHESS), mais dès son plus jeune âge, c'est la musique qui l'attire et qui est finalement devenue son choix de vie.

À cinq ans elle commence la flûte traversière et elle ne cesse ensuite de se perfectionner, mais apprend aussi à jouer de la guitare, du piano, à chanter, à composer, et découvre en Inde, où elle vécut, d'autres pratiques musicales.

Curieuse et enthousiaste, elle se lance dans des projets originaux : fusion franco-indienne, musique baroque, et bien sûr ses propres compositions que le public kanfenois a pu découvrir en septembre. L'engagement est un autre épicentre de son parcours : à Marseille où elle vit actuellement, elle apporte la musique à des publics en difficulté dans plusieurs associations et intervient dans le cadre du festival d'Aix-en-Provence.

Pour l'ensemble de ce parcours, elle a été choisie en 2018 parmi les trente « talents de -30 ans » de l'industrie musicale par La Nouvelle Onde, et a remporté en 2020 le prix Pépinière d'Artistes de PACA. Elle a sorti cette année ses premiers titres et un clip – à voir sur www.kimsarmusic.com. Une nouvelle étape dans sa jeune carrière d'artiste professionnelle, qui se poursuit par les enregistrements, les concerts et la transmission.

SALON DE L'ARTISANAT

1^{er} février 2020

Le premier week-end de février 2020 s'est tenu, dans l'espace socioculturel, le salon de l'Artisanat, une des dernières manifestations avant le confinement décreté en mars. On pourrait plutôt parler de salon d'artisanat d'Art d'ailleurs, tant les objets exposés étaient à la fois originaux, créatifs et de très belle facture.

Ainsi, un artiste peintre sculpteur et son magnifique arbre de vie côtoyait une couturière styliste et ses pièces de confection ravissantes pour les enfants, une créatrice de meubles qui restaure l'ancien pour décorer nos intérieurs contemporains avec goût, une céramiste de Kanfen et ses superbes créations en terre cuite et Raku, un décorateur qui transforme (presque) tout en luminaires uniques - voilà quelques exemples parmi 17 exposants de ce salon qui rencontra un franc succès : depuis sa création en 2017 sous la dénomination « Talents cachés », les visiteurs sont toujours plus nombreux. Curieux et acheteurs potentiels pouvaient également prendre un café et une pâtisserie au bar.

- Exposants aux multiples talents, visiteurs curieux et nombreux, ont échangé chaleureusement au cours de ce salon qui s'est tenu les 1^{er} et 2 février 2020 à l'espace socioculturel.
- Espérons que ce salon pourra se tenir en 2021 également !

THÉÂTRE

POKER POUR L'AUSTRALIE

6 mars 2020



Quelques jours avant le premier confinement, nous avons accueilli pour la deuxième fois à Kanfen la troupe des Z'allumés de Rodemack qui a interprété la pièce « Poker pour l'Australie » de François Scharre. Une comédie mettant en scène Michel, joueur de poker invétéré à l'insu de sa femme. Sa dernière défaite va le contraindre à passer la soirée avec sa femme et son débiteur, un Sicilien peu commode, venu réclamer son dû ! Mensonges, comique de situation et quiproquos en tout genre ont ravi le public pendant près d'une heure et demie !

CONCERT KIMSAR

12 septembre 2020

Le concert de Kimsar s'est tenu le samedi 12 septembre, dans l'espace socioculturel de Kanfen, pour inaugurer la saison culturelle 2020-2021... et la clore tout à la fois, Covid-19 oblige.

Toutes les précautions avaient été prises : jauge réduite, chaises disposées à un mètre l'une de l'autre, port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie. C'est donc en toute sécurité qu'un public chaleureux est venu écouter et applaudir la jeune compositrice musicienne et interprète, particulièrement émue de découvrir parmi les 66 spectateurs des personnes qui l'ont vue grandir.

Ses chansons à l'orchestration originale se sont enchaînées au cours d'une heure de voyage poétique (et parfois humoristique) à travers ses univers musicaux variés ; au chant, à la flûte et à la guitare, elle a conquis le public par sa joie et son énergie tandis que Léo Achard à la batterie assurait un accompagnement talentueux.



- Kimsar, accompagnée de Léo Achard à la batterie, a transporté le public dans son univers musical, frais, original et poétique.

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À L'APE



Après 7 ans passés à la tête de l'Association des Parents d'Elèves (APE), Madame Estelle Butin passe le relai à Jessica Schmitt, choisie par l'Assemblée Générale le 22 septembre 2020. Épaulée par Laura Nicloux, vice-présidente, Anne Leroy, trésorière et Mélanie Lang, vice-trésorière, ainsi que Solène Weber et Marie-Laure Robin en tant que vice-secrétaires. Le nouveau comité de l'APE est composé de 14 membres. Épaulée par ses collaborateurs, Jessica souhaite s'investir au service des enfants au travers de manifestations et opérations qui permettront de récolter des fonds destinés à financer des projets pédagogiques scolaires. Toutefois, les opérations prévues pour la fin de l'année telles que la vente de sapins, la vente de spritz ou encore le marché de Noël ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire du COVID. Malgré, la situation actuelle, l'APE cherche d'autres solutions pour continuer à épanouir les enfants. Pour Halloween, un sachet de bonbons a été offert à chaque écolier, et à Noël, c'est un cadeau éducatif qui leur a été offert.

ET AU CONSEIL DE FABRIQUE



Jeune retraitée de 61 ans, Martine Winckel est la nouvelle présidente du Conseil de fabrique depuis le mois de juin 2020, suite au retrait pour raison médicale d'André Schweitzer. Elle a accepté ce nouveau défi, entourée de l'abbé Samuel Ilboudo et de Denis Baur, maire, Jean-Luc Jeannot, trésorier, Viviane Porta, secrétaire et de deux assesseurs : Rémi Hoffman et Louis Baudoin. Le conseil de Fabrique est chargé dans chaque commune d'Alsace-Moselle de la bonne gestion du patrimoine religieux et de tout ce qui relève de l'entretien de l'intérieur de l'église Saint-Maurice de Kanfen. Les deux actions essentielles du Conseil (repas paroissial et distribution des enveloppes) pour la contribution aux frais de l'église tels que le chauffage ou l'électricité ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. Toutefois, de nouveaux projets verront le jour cette année comme le changement des battants des cloches, mais également la réfection de menuiseries telles que les portes d'entrée de l'église.

ECLOS : UNE PRÉSIDENCE BICÉPHALE



Photo ci-dessus :
Olivier Jack et Nicole Vouillaume devant l'entrée du périscolaire de Kanfen.

- et d'administrateur d'Eclos n'étant statutairement pas conciliables.
- Avec la responsabilité d'un budget de près de 1.4 million d'euros, 47 employés, une moyenne de 350 enfants accueillis chaque jour en 2019, peu de candidats, si non aucun, se sont présentés pour assurer la présidence. Ajoutez à cela que l'association était en passe d'intégrer deux nouveaux sites périscolaires à Roussy-Le-Village et à Basse-Rentgen, chacun peut alors comprendre, et Nicole Vouillaume la première, que prendre la charge d'une telle association lorsque l'on cumule déjà un emploi et un rôle de parent, n'est pas chose aisée. Bien que la gestion au jour le jour et le succès d'Eclos soient le fruit du travail sans relâche de sa direction et de ses équipes d'animation, l'association ne peut fonctionner sans parents bénévoles œuvrant au sein de son conseil d'administration. Devant l'urgence qu'il y avait à réagir, N. Vouillaume et O. Jack renouvellent leur engagement sans faille. Outre le bien-être de nos enfants et des employés de l'association, leur engagement vise également à soutenir les équipes dans l'intégration des nouveaux sites périscolaires et à travailler avec les élus de Kanfen et du territoire sur le renouveau de la compétence périscolaire.

LES ASSOCIATIONS

AKLAM (loisirs et arts manuels)	Pdte : Rénilde JACOBS - aklamkanfen@gmail.com
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Pdt : Raymond PILLOY - tél. : 03 82 50 67 75
APE (parents d'élèves)	Pdte : Jessica SCHMITT - ape.kanfen@gmail.com
ASK (Handball)	Pdte : Dany LEONARD - tél. : 06 98 94 52 47 - askanfen57@gmail.com
BOUGER À KANFEN	Pdte : Michèle MALAGNAC - tél. : 06 84 84 84 19 - e.tiennette@wanadoo.fr
CLUB DU 3^e ÂGE	Pdte : Mauricette DAMAISON - contact en mairie
CONSEIL DE FABRIQUE	Pdte : Martine WINCKEL - winckelmartine@gmail.com
KARATÉ CLUB KANFEN	Pdte : Aline MANSARD - tél. : 06 50 37 65 60 - karatekanfen@hotmail.com
PÉTANQUE KANFENOISE	Pdt : Gilbert LEVAL
SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	Pdt : Gabriel LANG - tél. : 03 82 50 64 29 - gabriel.lang@wanadoo.fr
SPORTING CLUB BADMINTON LOISIR	Pdt : Maxime NIKEL - tél. : 06 19 99 03 22 - sckanfen@outlook.com
TCK (Tennis)	Pdt : Stellio LADERVAL - tc.kanfen@fft.fr

**8 MAI**

Le 75^e anniversaire de la Victoire n'a malheureusement pu être célébré comme à son habitude avec les Kanfenois et les anciens combattants suite au confinement lié à la crise sanitaire du COVID. Le maire et les adjoints étaient présents afin de déposer la traditionnelle gerbe de fleurs aux pieds du Monument aux Morts.

**11 NOVEMBRE**

En raison de la crise sanitaire, et par arrêté préfectoral, la journée en hommage aux soldats morts au front lors de la Première Guerre mondiale du 11 Novembre s'est déroulée en petit comité avec les membres du conseil municipal, sans public. Le maire Denis Baur a déposé une gerbe de fleurs au Monument aux Morts à l'occasion de l'Armistice.

Un texte de Maurice Genevoix, écrivain, ancien combattant de la Grande Guerre et académicien français qui est entré dans la crypte des grands hommes et grandes femmes du Panthéon ce jour, en mémoire de tous nos combattants, a été lu par Alain Nowak conseiller municipal délégué.

2020, UNE ANNÉE CHAMBOULÉE

photo S. Mancini

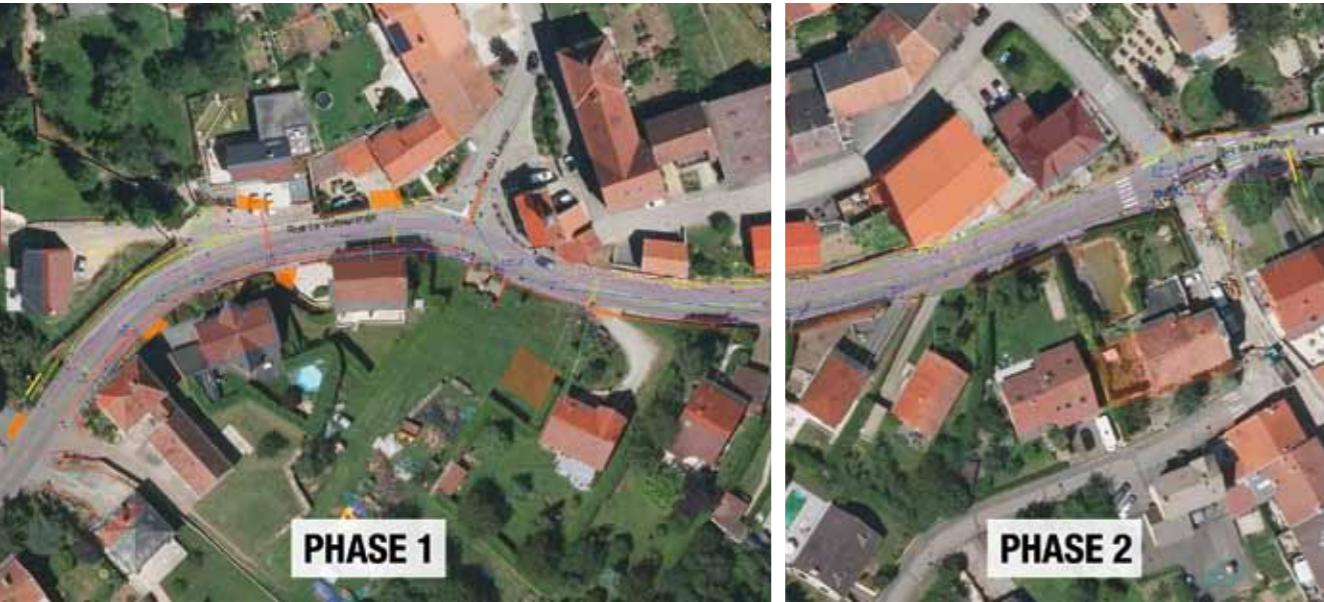
**LA FÊTE DES MAMANS CONFINÉE**

Comme chaque année, la commune tient à mettre à l'honneur les jeunes mamans de l'année. Circonstances particulières obligent, la cérémonie de remise des bouquets, qui d'ordinaire se fait de manière collective et permet de créer des liens entre jeunes parents, a dû être adaptée. Étant donné les restrictions sanitaires de cette année, la remise des bouquets n'a pas pu se faire au mois de mai. C'est donc avec quelques mois de retard que le maire, accompagné de son adjointe Sabrina Mancini, se sont rendus aux domiciles des 16 jeunes mamans de l'année pour leur remettre un bouquet de fleurs au nom de la commune dans le respect des gestes barrières.

LE REPAS DES AÎNÉS ANNULÉ

L'année 2020 aura particulièrement bouleversé le calendrier événementiel kanfenois dont le repas des aînés est un incontournable ! Malheureusement, cette année nos seniors n'ont pas pu profiter de cet événement pour se retrouver et partager un moment convivial comme à l'accoutumée. À défaut d'une célébration à l'espace socioculturel, la mairie a tout de même tenu à offrir un panier garni à l'ensemble des personnes de plus de 62 ans de la commune. Ainsi les membres de la commission solidarité ont distribué 147 paniers garnis à nos seniors. Les Kanfenois résidant en Ehpad ou maison de retraite n'ont pas été oubliés. Une attention a été portée au doyen, Monsieur Mathieu, avec la distribution d'un panier garni amélioré alors que Madame Weyland s'est vu remettre un bouquet de fleurs en complément de son panier garni. Espérons que l'année prochaine nous permettra de nous retrouver à nouveau !

RUE DU MOULIN DES TRAVAUX TITANESQUES !



La CCCE avait prévu initialement dans son calendrier 2021 l'aménagement de la rue du Moulin, à l'instar des autres VICC (Voie d'Intérêt Communal et Communautaire). Cette voie présente une particularité car la Kissel passe en dessous de la route sur une longueur d'environ 300 mètres. Le ruisseau est canalisé dans une voûte sous chaussée construite entre 1867 et 1869. Ce type d'ouvrage est à la charge du département car cette rue constitue également la RD56. Âgé de 150 ans il présente de nombreux désordres (fracturation de la clef de voute ; piédroits endommagés ; branchement de réseaux au fil du temps). Son état nécessite sa destruction afin de le remplacer par du matériel plus moderne. L'opération de remise à niveau est complexe et demande de creuser une énorme tranchée de 3,5 m de profondeur. En conséquence, le département prévoit des travaux en 2 phases sur 2021 et 2022.

La première tranche se déroulera à l'été 2021, entre le début du tunnel jusqu'à la maison n°10 ; la seconde tranche, aura lieu sur la même période en 2022 du pavillon n°8 à la sortie du tunnel.

Lors de chaque tranche, l'accès en véhicule aux maisons sera impossible et les riverains devront garer leurs voitures dans la seconde partie de la rue. Un parking temporaire y sera aménagé.

La reconstruction nécessitera également un partenariat avec les divers concessionnaires des réseaux enterrés (Orange ; ERDF ; GRDF ; AEP ; etc....)

Les travaux doivent être réalisés à sec, c'est pourquoi une retenue d'eau devra être construite en amont afin de stocker l'eau pendant les heures de chantier. L'eau sera relâchée progressivement en soirée jusqu'au lendemain matin.

C'est à la suite de ce chantier que la CCCE réalisera l'aménagement de la rue. Bien entendu l'équipe municipale donnera toutes les informations aux habitants au fur et à mesure de l'avancement du projet.

COEUR DE VILLAGE



Dans le cadre de l'opération « cœur de village » dédiée à l'aménagement d'un parc dans la zone verte, la commune s'est engagée, depuis 2008, dans un programme d'acquisition de terrains. En effet, la municipalité a souhaité procéder à l'achat de parcelles appartenant à des particuliers afin de bénéficier d'une superficie totale de près de 75 ares. Cette phase d'acquisition foncière étant désormais achevée, l'aménagement de ce parc peut être amorcé. Situé au cœur du village entre la rue Jeanne d'Arc, la rue de l'École et la rue du Moulin, ce jardin public sera aménagé en plusieurs zones. Chaque zone sera séparée par des chemins existants et disposera d'une thématique et d'un usage particulier.

Ainsi, la configuration future du parc permettrait à la fois de :

- Profiter d'un moment de détente grâce à la présence de bancs, boîte à livres, tables de pique-nique, etc.
- Tester de nouvelles façons de cultiver (permaculture) ou tout simplement de récolter les fruits des arbres préservés
- Pratiquer des activités ludiques (parcours de motricité, jeux de plein air).

La définition précise des zones et de leurs objectifs avec l'aide d'un cabinet de conseils en architecture, urbanisme et environnement est en cours. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions prochaines sur ce sujet, affaire à suivre !

L'EAU À KANFEN : UNE SOURCE INTARISSABLE



Photo : Archives Jacques Mangin.



Photos ci-dessus :
Le bassin de 400 m³. On peut remarquer les vannes qui permettaient de réguler l'alimentation en eau du village.

Photos de gauche :
Construction du bassin en 1979.

Construit en 1910 pour alimenter en eau le village, le bâtiment abrite deux réservoirs, l'un de 400 m³ et le second de 100 m³. Il recueille les eaux de deux sources captées à 1 km à l'ouest de Kanfen en bordure de la RD 15 vers Volmerange-les-Mines. Ces sources sont des émergences d'une nappe contenue dans les calcaires fissurés de l'Aalénien. Cette nappe est mal connue mais il n'est pas impossible, compte tenu de la structure, qu'une partie de son alimentation provienne d'infiltrations du ruisseau des Quatre Moulins qui traverse les communes d'Escherange et Volmerange. La première source, appelée Kissel, a donné son nom au ruisseau qui traverse notre village. L'eau captée est dirigée, par gravité, dans les deux réservoirs situés à 400 m à l'est du captage dans un bâtiment (voir photo) qui a pendant de nombreuses années alimenté en eau notre village. Il est à signaler que l'eau, analysée en 1969 par le laboratoire départemental de Metz, avait une composition voisine de celle de l'eau minérale d'Evian source Cachat (*dixit* le rapport d'analyse). Cette réputation a fait que de nombreux citadins voisins venaient se ravitailler en eau à la fontaine installée au pied du bassin et d'où s'écoulait le trop-plein des réservoirs. Mais en 1982, le verdict rendu par un laboratoire qui analysait régulièrement cette eau est sans appel, l'étude révélant que l'eau n'est pas potable, car trop chargée en microbes. En 1994, au problème de la conformité de l'eau s'ajoute celui de l'approvisionnement. En effet, avec le développement du village et la construction de nouveaux lotissements (Tilleuls et Amitié), la population augmente de façon significative et il n'était pas rare, en période d'étiage, de voir les élus aller fermer les vannes à la tombée de la nuit pour permettre le remplissage des bassins et rouvrir les mêmes vannes le matin afin que l'eau coule à nouveau dans les robinets. Après plusieurs études relatives à la perspective de construire une station de traitement des eaux et la recherche de nouvelles sources pour garantir l'alimentation en eau, il a été décidé finalement d'opter pour une concession du réseau à la ville de Thionville pour une durée de 20 ans. Au regard de la qualité du service rendu par cette collectivité, les élus ont reconduit cette concession en 2014 pour une nouvelle durée de 20 ans. Avec la loi « Notre », la compétence de gestion de l'eau a été transférée au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération « Portes de France Thionville ».

LA FIBRE EST LÀ !



.....

*Photo ci-dessus :
On peut s'apercevoir de la finesse de la fibre optique.
Le technicien doit être d'une extrême précision et d'une grande dextérité pour travailler avec ce filament qui casse très facilement.*

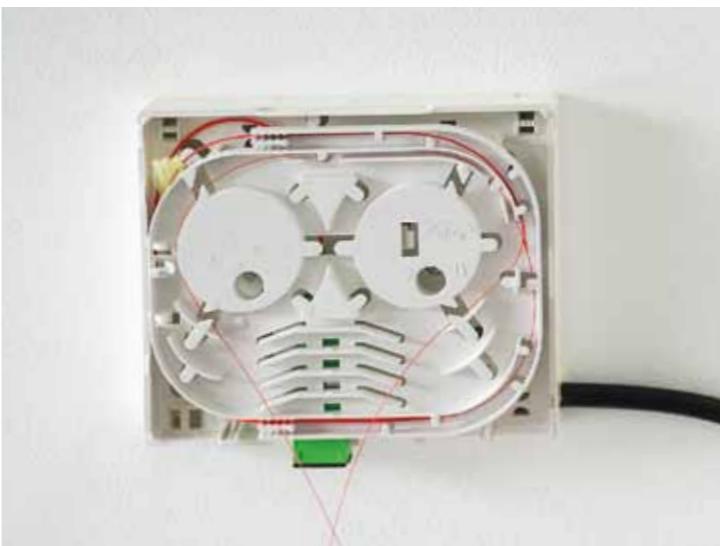
Ici, il prépare le fil avant d'effectuer une soudure pour relier la prise chez l'habitant au réseau extérieur.

Vous l'attendiez tous avec grande impatience ! Ça y est, la fibre est dans la commune ! Jamais si petit fil n'aura attiré autant de convoitises et d'envois de courriels en mairie !

Depuis juin 2020, les techniciens ont raccordé la fibre optique aux habitations. Dans un premier temps, ce sont les Kanfenois qui ont fait la demande d'un pré-raccordement qui ont été raccordés au réseau (cf. *Kanfen infos* n°41). Sauf problème majeur, ces habitants sont aujourd'hui connectés depuis l'ouverture du réseau à la commercialisation et peuvent bénéficier de ses hauts débits.

Pour celles et ceux qui ne seraient pas encore connectés, il suffit d'appeler un opérateur présent sur le marché afin de bénéficier de ce réseau à haut débit. C'est cet opérateur qui se changera de l'installation de la fibre chez le futur client. Aujourd'hui, deux opérateurs sont présents sur la commune : Orange et SFR.

Pour rappel, le raccordement ne coûte rien à l'habitant, c'est la CCCE qui le finance à hauteur de 400 € par prise, ce qui représente pour les 20 communes du territoire une charge d'environ 6 millions d'euros.



- Photo ci-contre :
Vue d'une prise ouverte installée chez l'habitant.
- Photo ci-dessous :
Soudure de la fibre optique.



INTERVIEW

ALORS LA FIBRE, ÇA CHANGE QUOI ?



La fibre est aujourd'hui présente dans beaucoup de foyers kanfenois. Nous avons demandé l'avis d'un « expert » pour connaître les changements qu'apporte cette nouvelle technologie. Mesures sanitaires obligent, c'est en mairie que nous avons reçu Sébastien Bertrand, kanfenois et informaticien de profession, il nous a fait part de son analyse. M. Bertrand a une utilisation privée et professionnelle de sa connexion internet. Lorsqu'il est en télétravail, il a besoin d'échanger nombre de fichiers avec son entreprise. En ADSL, il était obligé de travailler en deux phases : travail en local dans un premier temps et envoi de tous les fichiers à son entreprise dans un second temps. Aujourd'hui, avec la fibre, il peut se connecter directement sur les serveurs de son entreprise et travailler sur ceux-ci sans aucun ralentissement comme s'il se trouvait sur place.

De même, pour son utilisation privée, il lui était impossible de bénéficier de la télévision par internet, aujourd'hui, il peut la regarder sur plusieurs terminaux en même temps !

Tests de débits à l'appui, Sébastien Bertrand nous a indiqué que la fibre est environ 100 fois plus rapide (moyenne basse) que l'ADSL ! De quoi ravir les amateurs de séries sur Netflix, joueurs en ligne, cinéphiles et autres dévoreurs de mégaoctets !

LA FIBRE EN CHIFFRES

L'installation de la fibre sur les 20 communes de la CCCE a représenté un chantier colossal. En effet, ce ne sont pas moins de **28,7 km** linéaires de génie civil qui ont été creusés (**1,3 km** pour la plaque de Volmerange dont la commune de Kanfen fait partie), **388 km** de câbles qui ont été posés (**74 km** pour la plaque de Volmerange) et **14 431** prises installées chez l'habitant (**2 628** pour la plaque de Volmerange).

FRANCE SERVICES

"Un lieu de proximité pour les démarches administratives"

www.ccce.fr/france-services



La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a inauguré, le mercredi 8 janvier 2020, la première structure « France Services » en Moselle. Ce service de proximité va permettre aux citoyens d'effectuer, notamment, leurs démarches administratives auprès des opérateurs nationaux et différents services de l'État. Il rassemble 9 opérateurs tels que Pôle Emploi, la CAF, l'assurance maladie... mais également des partenaires locaux au nombre de 16 comme la Mission Locale du Nord-Mosellan ou encore l'ADIL, l'association d'information sur le logement.

Les opérateurs nationaux :

- Ministère de l'Intérieur
- Direction Départementale des Finances Publiques
- Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de la Moselle
- Caisse d'Allocations Familiales
- Mutualité Sociale Agricole
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- La Poste
- Pôle Emploi

Les opérateurs locaux :

- Département de la Moselle
- Mission Locale du Nord-Mosellan
- CALM – SOLIHA : Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle
- ADIL 57 : Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle
- ELIPS : Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestation Spécialisées
- ATAV : Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes
- APOLOJ : Association Pour le Logement des Jeunes
- Association Habitat Jeunes des Trois Frontières – F.J.T
- CRESUS Lorraine : Chambre Régionale de Surendettement Social
- Apsis – Émergence
- ATHENES
- Les P'tits Loups
- CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- A.I.CO
- Tremplin
- CDPA de Moselle : Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Moselle



LA CCCE SOUTIENT LES **PARTICULIERS**, LES **ENTREPRISES** ET LES **ASSOCIATIONS**

AIDES AUX PARTICULIERS

Mise en place de service solidaire, participation à l'insertion professionnelle, aide des familles ou encore aide au financement de formation. La CCCE a une politique sociale pour tous, jeunes et adultes.

Quelques exemples :

- SOLIDACAR : dispositif proposant des locations de véhicules à prix réduit.
- amélioration du logement : rénovation thermique de l'habitat, adaptation du logement à l'âge ou au handicap, réhabilitation du logement lorsqu'il est insalubre. - aides aux familles d'enfants âgés de 0 à 26 mois ;
- aides aux ravalements de façades :
 - . les maisons dites remarquables
 - . les maisons d'habitation datant d'avant 1965
- aides aux femmes victimes de violences conjugales ;
- aides aux habitants victimes de délinquance ou d'une infraction pénale ;
- aides aux personnes handicapées.

www.ccce.fr/aides-sociales

Pour toute information complémentaire sur ces aides, vous pouvez contacter la CCCE au 03 82 82 05 60 ou sur le site www.ccce.fr

AIDES AUX ENTREPRISES

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs soutient les entreprises de son territoire grâce à plusieurs dispositifs :

- ACE (Aides Communautaires aux Entreprises) vise à soutenir les entreprises dans leurs investissements (www.ccce.fr/aides-communautaires-entreprises) ;
- FARE (Covid 19) – Fond d'Action pour la Reprise Économique : la CCCE a dégagé une enveloppe exceptionnelle de 750 000 € à destination des entreprises et professionnels de son territoire (www.ccce.fr/fare-covid-19) ;
- Fonds Résistance – Grand Est (www.ccce.fr/fonds-resistance-grand-est).

AGRICULTURE

- ACEA (Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles : vise à apporter son concours au programme d'investissement lors des créations, des développements et des transmissions d'exploitations agricoles (www.ccce.fr/aides-communautaires-entreprises)).

NOUVEAU TRI SÉLECTIF

DEPUIS LE 1^{er} SEPTEMBRE 2020



TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT

à partir du 1^{er} septembre

LES PLASTIQUES

Nouveaux !

Tous les emballages ménagers en plastique vont désormais dans le sac jaune (bouteille, flacon, sachet, pot, film, papier bulle, tube, boîte, barquette en polystyrène et autres emballages.)

LES MÉTAUX

Nouveaux !

En plus des contenants alimentaires métalliques habituels, les petits emballages métalliques sont également à mettre dans le sac jaune. (opercule, papier alu, couvercle, capsule de café, tube...)

CARTONNETTES BRIQUES & CARTONS

Les emballages de type cartonnette et les briques alimentaires vont eux aussi dans le sac jaune.

Les cartons sont acceptés en sac (1 sac maxi). Au-delà : Apport en déchèterie.

CITEO CCCE

à déposer dans les points d'apport volontaire

PAPIER

VERRE

LE VERRE ET LE PAPIER ONT CHACUN LEUR CONTENEUR DÉDIÉ.

Dans le conteneur à verre il ne faut mettre que le verre d'emballage (bocal, pot, bouteille, etc.)
Dans le conteneur à papier, il faut exclure le papier cadeau et le papier kraft.

FOIRE AUX QUESTIONS

QUELS EMBALLAGES PUIS-JE METTRE DANS LE SAC JAUNE ?

Fini le casse-tête du tri ! À partir du 1^{er} septembre 2020, c'est simple, tous les emballages vont dans le sac jaune.

Y-A-T-IL DES GESTES À CONNAÎTRE POUR BIEN FAIRE LE TRI ?

Afin de faciliter le travail des personnes travaillant en centre de tri et aussi d'éviter les refus de tri, voici deux gestes simples qui feront de vous des experts du tri :

- Ne pas imbriquer les emballages ;
- Détailler les opérules (exemple : opercule de la bouteille de lait ou du pot de crème fraîche).

DOIS-JE LAVER MES EMBALLAGES AVANT DE LES METTRE DANS LE SAC JAUNE ?

Non, il faut juste que les emballages soient bien vidés de leur contenu.

QUE VONT DEVENIR CES EMBALLAGES ?

- Les papiers, cartonnettes et cartons seront incorporés dans la fabrication de nouveaux papiers, cartons ou papiers absorbants ;
- Les métaux et le verre sont recyclables à l'infini (les bouteilles redeviennent des bouteilles) ;
- Les plastiques seront recyclés pour 80% d'entre eux. Les 20% restants, trop complexes à recycler avec les techniques actuelles seront valorisés énergétiquement.

Un doute, une question ? suivi.tri@cc-ce.com

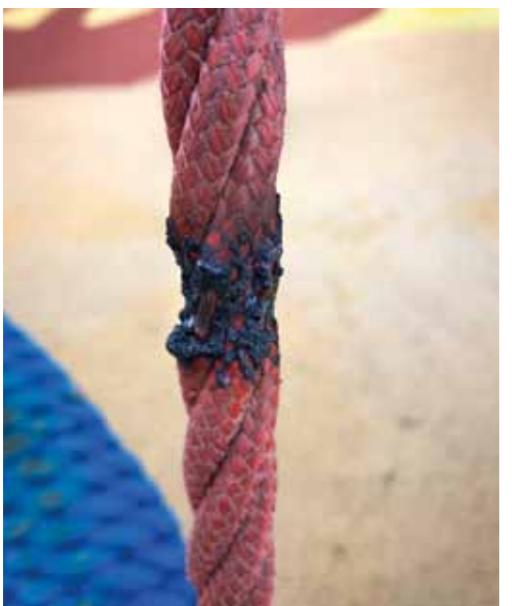
CITEO CCCE

DÉPÔTS SAUVAGES : PASSIBLE D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE D'ENLÈVEMENT DE 1 500 € !



Cette année encore, la commune a été victime de dépôts sauvages de déchets sur son ban communal, et ce, malgré les deux déchèteries construites par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. Face à ce fléau et devant la recrudescence de ces incivilités qui portent atteinte à la salubrité et à l'environnement, le Conseil Municipal de Kanfen, dans sa séance du 2 novembre 2020, a voté à l'unanimité une redevance forfaitaire de 1 500 € due par les auteurs des dépôts sauvages de déchets sur la voie publique ou dans les forêts. Elle permettra de couvrir notamment les frais engagés par la collectivité pour les opérations de recherche, d'identification, et/ou de remise en état du site, ainsi que tous les frais liés à la gestion du dépôt sauvage. Qu'on se le dise !

INCIVILITÉS : UN FLÉAU POUR LES COMMUNES



Une fois encore, la commune a été victime de dégradations gratuites sur du mobilier urbain... Le cordage de la balançoire de l'aire de jeux pour enfants, située à proximité de l'espace socioculturel, a été brûlé, au risque qu'il rompe lors de son utilisation. Par mesure de sécurité, la balançoire a été immédiatement retirée. Comme si cela ne suffisait pas, des poteaux ont été descellés, un panneau d'information endommagé et, plus grave, un éclat a été repéré sur une des baies vitrées de l'espace socioculturel. Toutes ces dégradations auront bien évidemment un coût pour la commune... Monsieur le Maire a déposé plainte en gendarmerie et les compagnies d'assurance de la commune ont été sollicitées.

DÉPART/ARRIVÉE EN COMMUNE : QUE DOIS-JE FAIRE ?

Lors d'un déménagement, il est important de déclarer sa nouvelle adresse auprès de la mairie de son nouveau domicile. Bien évidemment, pour s'inscrire sur les listes électorales, mais également pour être recensé au sein de sa commune. En effet, cela permet aux élus de connaître l'évolution de la population, mais aussi, lors d'actions menées par la commune, de cibler avec exactitude le public concerné (canicule, repas des aînés, distribution de masques, etc.). Pour s'inscrire, la démarche est simple, il suffit de se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. L'inscription peut également être sollicitée en justifiant de sa qualité de contribuable. Il est nécessaire dans ce cas de justifier de deux années consécutives d'inscription au rôle d'une des contributions directes communales (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation....) en produisant les avis d'imposition correspondants.

Un électeur inscrit sur la liste électorale de la commune ne peut pas demander volontairement sa radiation, car l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Il est toutefois radié automatiquement de la liste électorale communale lorsqu'il s'inscrit sur la liste d'une autre commune, lorsqu'il s'inscrit sur une liste électorale consulaire, lorsqu'il perd le droit de vote ou lorsqu'il décède.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ : OÙ, QUAND, COMMENT...

Depuis le 28 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectuent, comme pour les passeports, dans les mairies dotées de dispositifs de recueil pour la prise d'empreintes. Les communes voisines équipées de ce dispositif sont : Hettange-Grande, Thionville, Yutz, Hayange, Fameck et Sierck-les-Bains.

Il est utile de préciser que toutes les communes de France disposant de ce système de prises d'empreintes peuvent vous délivrer votre CNI. Il n'est pas obligatoire de s'adresser à des communes proches de sa résidence.

Pour demander une carte nationale d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

LA LISTE DE DIFFUSION : UN CANAL DE DIFFUSION FIABLE ET MODERNE

Depuis fin 2011, la commune a mis en place une liste de diffusion (sur abonnement) afin d'informer ses concitoyens de l'actualité municipale (manifestations, coupure d'eau ou d'électricité, travaux, conseils municipaux, alertes diverses, etc). Environ 400 kanfenois sont abonnés à cette lettre d'information. Pour s'inscrire, rien de plus simple ! Il suffit de se rendre sur la page d'accueil du site de la commune (www.kanfen.fr), et de cliquer sur le lien qui se situe dans la bande verte à gauche de la page, juste en dessous des horaires de la mairie. Vous recevrez alors un courriel vous confirmant votre inscription.

NOCES D'OR

photo R. Di Bartoloméo



Le 21 juillet 1970, Arlette et Gilbert, se mariaient à l'âge de 20 ans à la mairie d'Hettange-Grande, union dont sont nés 2 jumeaux, qui leur donneront 3 petits-enfants. Le 27 septembre M. le Maire et plusieurs conseillers ont rendu hommage comme il se doit à ce couple qui a su traverser 50 ans de vie commune sans perdre de sa bonne humeur ni de son sens du service. Arlette a quitté son emploi d'aide maternelle pour se consacrer à sa famille après la naissance de ses deux fils Martial et Fabrice en 1974. Gilbert n'a jamais cessé de travailler, même après sa retraite en 2006 : il fut contremaître à la Sollac à Florange et s'engagea auprès de nos concitoyens, en particulier comme sapeur-pompier puis comme membre du conseil municipal de 1983 à 2008, où ses talents de bricoleur ont rendu bien des services. La commune leur souhaite de couler encore bien des jours heureux !



Concetta **Di Gregorio** et Hubert **Dauphin**
25 janvier 2020



Justine **Pawlik** et Frédéric **Leybold**
24 juillet 2020



Jessica **Schmitt** et Michaël **Pflier**
20 juin 2020



Vanessa **Georges** et Sergei **Bochkovskii**
8 août 2020

LES NAISSANCES

Francesca HUBERT	née le 24 janvier 2020
Alice BARONI	née le 17 février 2020
Éthan JAHNKE	né le 23 février 2020
Léna HERZOG	née le 9 mars 2020
Lily ZIEBEL	née le 7 avril 2020
Melia HAJDAREVIC HORWATH	née le 30 avril 2020
Romane PIQUARD	née le 2 mai 2020
Lenny BRANCHINA	né le 12 mai 2020
Noélie MAZARS	née le 13 mai 2020
Romy TEITGEN	née le 16 mai 2020
Emma KAYSEN	née le 27 mai 2020
Manon SCARPONE	née le 8 août 2020
Simo LEDUC	né le 26 août 2020
Elisa PAWELESKI	née le 6 septembre 2020
Hugo CANTELE	né le 17 septembre 2020
Liam RONDELLI	né le 29 septembre 2020
Lucie WINCKEL	née le 4 octobre 2020
Lee-Van KALAIJIAN	né le 29 décembre 2020

LES DÉCÈS

Françoise GODAR née Pitsch	11 février 2020 - 86 ans
Assunta CIARDIELLO	12 avril 2020 - 92 ans
Henri André LEONARD	10 août 2020 - 79 ans

BUDGET 2020

L'année 2020 aura été marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement en raison notamment des frais relatifs à la gestion de la pandémie liée à la COVID-19. Cette crise aura coûté un peu plus de 13 000 € en achat de masques, de gel et autres dépenses d'hygiène. Nos contributions aux organismes extérieurs (SMITU, SDIS et Périscolaire) représentent un total de 71 000 € soit 7,94 % de la section de fonctionnement.

Les charges de personnel restent dans la moyenne départementale pour la strate démographique de notre commune.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la réalisation des nouvelles constructions nous permettent de stabiliser nos recettes fiscales qui s'établissent à 561 830 € et qui restent nos principales ressources.

Je ne m'étendrai plus sur la baisse des dotations de l'Etat qui demande de plus en plus aux communes mais qui finance de moins en moins.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste essentielle pour faire face à nos programmes d'investissement qui ont été une nouvelle fois importants.

Les dépenses liées à la construction de la nouvelle cellule commerciale et des locaux associatifs s'élèvent à 350 000 € et ceux de l'aménagement du parc paysager et du terrain de pétanque à 192 000 €.

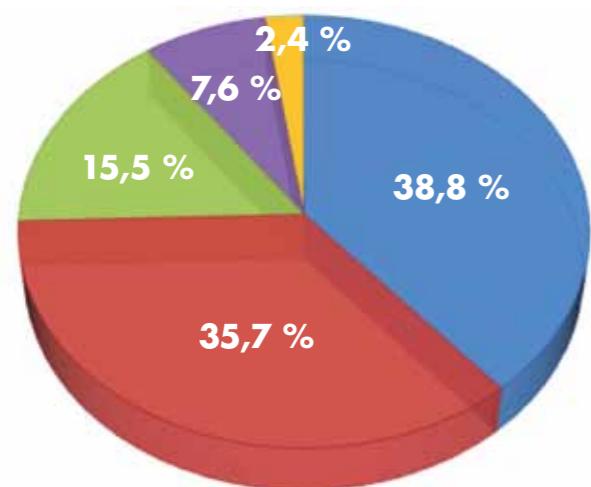
Les enfouissements des réseaux de la rue de la République et de la rue du Keybourg se montent à 203 000 €.

Bien entendu, ces réalisations ont obtenu le soutien financier de l'Etat, de la Région et de la CCCE, mais la part communale augmente d'année en année du fait du désengagement de certains partenaires.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

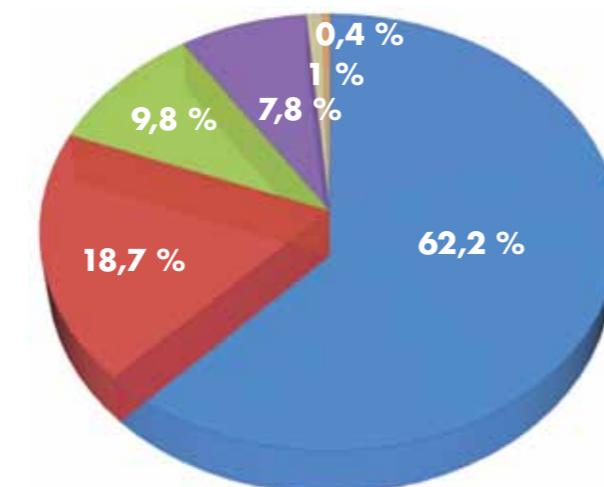
Consommation des crédits arrêtée au 11 décembre 2020

Le compte administratif que nous sommes en mesure de présenter à la date de parution du bulletin est conforme aux prévisions budgétaires. Il fait apparaître un excédent prévisionnel de 34 226 €.



DÉPENSES : 868 573 €

Charges à caractère général	336 631 €
Charges de personnel	310 388 €
Charges de gestion courante	135 010 €
Atténuation de charges CCCE	65 974 €
Charges financières	20 570 €



RECETTES : 902 799 €

Impôts et taxes	561 830 €
Autres produits	168 498 €
Ventes de produits (forêts, etc)	88 750 €
Dotations, subventions, participations	70 740 €
Produits exceptionnels	9 193 €
Atténuation de charges	3 788 €

TAUX & PRODUITS DE LA FISCALITÉ COMMUNALE ATTENDUE EN 2020

Taxe d'habitation.....	13,60 %	274 040 €
Taxe foncière bâti	16,84 %	202 417 €
Taxe foncière non bâti	78,65 %	16 988 €
TOTAL.....		493 445 €

**MAINTIEN des
TAUX D'IMPOSITION
depuis 2008**

ÉVOLUTION 2015 - 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT (recettes - dépenses)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	672 352 €	705 883 €	823 946 €	870 879 €	892 529 €	868 573 €
Recettes réelles de fonctionnement	872 637 €	836 476 €	902 876 €	953 409 €	956 087 €	902 799 €
CAF brute *	200 285 €	130 593 €	78 930 €	82 530 €	63 558 €	34 226 €

*** La Capacité d'Autofinancement brute**

(épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement. Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de

cession d'immobilisation) et les charges réelles. Elle mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Tableau récapitulatif des subventions versées aux associations et écoles en 2019 et 2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ - ASSOCIATIONS LOCALES	MONTANT 2019	MONTANT 2020
Tennis Club de Kanfen	1 045 €	931,20 €
Pétanque Kanfenoise	1 012,50 €	998,00 €
Association Sportive Handball (section handball)	3 942 €	4 019,95 €
Bouger à Kanfen (gymnastique)	1 950 €	2 258,75 €
Karaté Club Kanfen	1 037,50 €	518,75 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	810 €	750,00 €
Club du 3 ^e âge	500 €	500,00 €
Association Kanfenoise Loisirs Arts Manuels	600 €	600,00 €
APE	700 €	800,00 €
Arboriculteurs	660 €	660,00 €
École primaire : participation aux frais de transport	2 400 €	2 400 €
École maternelle : participation aux frais de transport	1 600 €	1 600 €
Association Éclos (Périscolaire)	50 320,30 €	50 320,30 €
TOTAL	66 577,30 €	66 356,95 €

LARA KEBAB - GRILL KANFEN

03 82 88 27 77

Le Fournil de Kanfen
Danny Le Doaré

Le Fournil de Kanfen
Danny Le Doaré
La passion du fait maison

Lundi	FERMÉ
Mardi	4h30 à 14h00
Mercredi à vendredi	4h30 à 19h30
Samedi	4h30 à 17h00
Dimanche	6h00 à 14h00

CITEOS
Au cœur des villes

Mise en valeur du Patrimoine
Smart City - Economies d'énergie
Mobilité urbaine - borne de recharge
Sécurisation de l'espace public - Vidéo Protection

ZAC UNICOM
57970 BASSE-HAM
Tél. 03.82.56.68.98

3fp
TROIS FRONTIÈRES PATRIMOINE
Danièle BERDOLL
Conseiller Patrimonial

3fp SARL — Siège : 29, rue de Zoufftgen 57330 KANFEN
Tél. : +33 6 86 55 15 68 — email : danielle.3fp@gmail.com

Membre de l'ANACOFI-CIF Agrément N° E001786
N° ORIAS 07007960 CIF - COBSP - COAS
Agent immobilier Carte T N° CPI 5705 2016 000 015 283

ALAIN KAIZER
06 11 37 55 55
email : kaizer.alain@gmail.com

TERRASSEMENT
1, rue Robert Schuman - 57330 KANFEN

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
AU FUMET LORRAIN
chez GOREI

OUVERT DU MARDI AU VENDREDI DE 8H À 19H30
SAMEDI DE 8H À 19H

34 rue de Hettange - 57330 KANFEN
Tél. : +33 (0)3 72 52 02 70

SARL NAGELSCHMIT
Chauffage - Sanitaire - Entretien - Dépannage

11 rue de Malling - Métrich
57970 KOENIGSMACKER

Tél. : 03 82 58 22 40 / 06 74 97 94 40
Fax : 09 64 32 43 72
laurent.nagelschmit@orange.fr

ID'ARCHITECTURE

ANTONIE BACH / BLAIS GRÉGOIRE / JACQUES NICOLAS
Espace Cormontaigne - 2 boulevard Henri Becquerel - 57970 Yutz
Tél. 03.55.84.00.04 e-mail : idarchi.agence@gmail.com

La P'tite Bûche
Bois de chauffage

- Livraison de bois sec toute l'année
- Bois dur de qualité premium
- Tassement à domicile sur demande

(+33) 6 72 26 95 57
laptitebuche@gmail.com

3 rue de Lorraine • 57330 KANFEN

Institut de beauté Maia

30 rue d'Hettange
57330 kanfen

03 54 86 18 87

La relaxation avant tout !

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 19h
40 rue d'Hettange • 57330 KANFEN

La magie du ravioli
www.la-magie-du-ravioli.lu
Facebook icon

Pâtes fraîches artisanales sans colorant ni conservateur
* Epicerie, vins, charcuterie, fromages italiens *

Pensez à commander par téléphone !
09 82 33 10 61

Pour vos fêtes de Noël
Vente de sapins
Parking de covoiturage

À KANFEN

Livraison gratuite à domicile

frontlinespneus.fr
FRONTLINES CARROSSERIE
PNEUS - GEOMETRIE - CLIMATISATION - VIDANGE
ECHAPPEMENT - AMORTISSEUR - DIAGNOSTIC FREINS - NETTOYAGE

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU VENDREDI 08.00-12.00 & 14.00-18.00
SAMEDI 08.00-12.00
Entretien toutes marques garantie constructeur

ZA LANGENBERG, F-57330, VOLMERANGE LES MINES
0984.43.50.93 contact@frontlines.fr

à l'Argent Vert
MAGASIN DE légumes bio

32 rue d'Hettange
57330 KANFEN
(parking de covoiturage)

03 82 88 35 00
06 72 10 38 40

Magasin de Fruits et Légumes Bio
Produits Fermiers du Terroir en direct des producteurs
Produits Laitiers et Fromages à la coupe
Compositions de Corbeilles Gourmandes

Ouvert du Mardi au Samedi de 9 H à 19 H

GREMLINGTP
TRAUVS PUBLICS
03 82 88 28 10

IMMONEXT

Agence Immobilière à KANFEN
Vente - Location - Expertise
Frédéric Laheurte
03 82 52 27 60

Les p'tits French'y
Micro crèche bilingue

Mme Giuseppina Zaccaria
Directrice
Portable : 07 82 53 17 82

6 & 6A rue des Walcourt - 57330 KANFEN - Tél. : 03 82 90 01 75
contact@lesptitsfrenchy.com - www.lesptitsfrenchy.com

LOR
BÂTISSEURS

ACQUISITION DE TERRAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN
CONSTRUCTION - VENTE
ADMINISTRATION ET GESTION DE TOUS IMMEUBLES

5, rue du Dol - 57100 THIONVILLE
www.lorbatisseurs.fr
e-mail : contact@lorbatisseurs.fr

Philippe BETTEMBOURG
GSM: +33 7 82 56 11 78

BÂTIMENT LUXEMBOURG

ISOLATION THERMIQUE
RAVELEMENT DE FAÇADES
PLÂTRERIE, FAUX PLAFONDS
PEINTURES INTÉRIEURES & EXTÉRIEURES
CARRELAGE ET PARQUET
L'amie de votre maison au Grand-Duché de Luxembourg

21 rue Schiller • L-3514 DUDELANGE
N° 2018 2434 656-99 • TVA : LU03079740

+352 661 955 146
gdbatimentluxembourg@hotmail.com

DÉCOR HARMONIE RÉALISATION

Chemin de Préville - 57160 MOULINS-LES-METZ
Tél. : 03 87 60 12 00 – Fax : 03 87 60 28 29
Courriel : dhr.paysages@wanadoo.fr

LA MAIRIE

FICHE PATRIMOINE de Kanfen



La mairie dans les années 1950

Sous l'Ancien Régime, la notion de Commune s'est imposée progressivement en France. Mais ce n'est qu'en 1790, à la Révolution, qu'un statut de la Commune, telle qu'elle existe aujourd'hui, a été fixé. À cette date, Kanfen comptait un peu plus de 370 habitants, son Conseil se réunissait dans ce qui était appelée « la Maison Commune ». Cet édifice se situait déjà, très probablement, au centre historique du village à l'emplacement de l'actuelle Mairie. Nous savons par des écrits qu'il abritait aussi une « salle d'école ». Avec le temps, l'ensemble s'était tellement dégradé que, sous le règne de Louis Philippe Ier, le 14 Mars 1833, le Maire, Nicolas Marx, informait les conseillers « qu'il était de la plus grande urgence de faire des travaux de changement et d'agrandissement à la Maison Commune et à la salle d'école ». Le chantier fut confié à l'entrepreneur Pierre Vonner de Beuvange dont le fils était maçon à Kanfen. Dans le cahier des charges il était précisé que « les pierres pour la maçonnerie devaient provenir des carrières de Volmerange, que le mortier serait composé de bon sable de Volmerange et de la meilleure chaux de Metzervisse », quant à la toiture, « elle serait faite de tuiles plates,

d'une terre homogène bien cuite » et donc rouges. Le 14 Juillet 1836, le Conseil réceptionnait le bâtiment qui était précédé d'un usoir. Il était aligné sur les maisons mitoyennes et sa façade, percée de huit fenêtres, cachait, entre autres pièces, une salle d'école au rez-de-chaussée, un grand bureau à l'étage pour le Maire qui servait de salle du Conseil, une écurie et même une prison. En 1858, sous le Second Empire, avec l'augmentation du nombre des élèves qui fréquentaient l'école qui était mixte, l'édifice n'était plus adapté aux besoins de son temps. La même année, lors du Conseil du 30 Avril, le Maire informait les élus « que la Maison d'École laissait à désirer, tant pour le logement (de l'instituteur) qui était insuffisant et malsain que pour la salle d'école qui était trop petite, trop basse et mal éclairée et qu'il était nécessaire de procéder à son agrandissement dans sa reconstruction ». C'est un architecte thionvillois, Léon Antoine Laydecker qui fut choisi pour mettre en œuvre le projet. Pour le réaliser comme il avait été prévu, la Commune racheta une parcelle de terrain à l'arrière qui, plus tard, fera office de cour. L'œuvre de M. Laydecker, comme on peut l'observer sur la carte postale ci-

dessus, datant des années cinquante, est celle qu'on peut encore admirer de nos jours, à l'exception du clocheton qui abritait une cloche qui sonnait « l'appel à l'instruction ». Cet édicule fut déposé à la fin de l'année 1957, lors de travaux de restauration de la toiture à croupes, sous le mandat du Maire Nicolas Rouppert. Le chantier, confié à l'entreprise Wencker de Haguenau, comprenait « la démolition de la maçonnerie supportant la

petite cloche, la réfection partielle de la charpente et la pose d'une couverture en Eternit noir bleuté » en remplacement des anciennes ardoises dégradées. Quant à la petite cloche qui rythmait les heures de la scolarité dans notre village, elle sera remise par le Conseil, en 1959, à l'abbé Louis Michelot « pour qu'il en fasse don aux Œuvres Missionnaires dont l'exposition se tenait à Cattenom, ceci au nom de la Paroisse ». Le bâtiment devenu Mairie-École, exercera son double rôle administratif et éducatif jusqu'en 1998 date à laquelle les deux classes qui l'occupaient encore furent transférées à la nouvelle école primaire Jean de Raville. Aujourd'hui, notre Mairie n'exerce plus que des fonctions administratives. Sur sa façade, l'inscription Mairie-Ecole qui associait fièrement le symbole de la République à celui de l'éducation a été remplacée en mai 2009 à l'initiative du Conseil Municipal présidé par M. Denis Baur, par la devise, inventée en 1792, que tout citoyen français doit toujours porter haut « Liberté – Égalité – Fraternité ».